

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1039

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 56 BIS A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau mentionnées »

les mots :

« de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.